

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE
RÉGLEMENTANT LA PERMISSION DE VOIRIE
À COMPTER DU 2 MAI 2023
POUR UNE DURÉE DE 30 JOURS CALENDAIRES
AU LIEUDIT LA COINDIERE**

Le Maire de la Commune d'HÉRIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, portant approbation du livre Ier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, première partie (Généralités) et quatrième partie (Signalisation de prescription) ;

Considérant la demande du 3 avril 2023 de l'entreprise CONSTRUCTEL domiciliée 5, rue du Bas Village 35510 CESSON-SEVIGNE, sollicitant la réglementation de la permission de voirie pour permettre des travaux d'implantation des poteaux de télécommunication n°99 997, 99 998 et 99 999, au lieudit La Coindière;

Considérant qu'il convient à l'autorité municipale de réglementer temporairement la permission de voirie, au lieudit La Coindière 44810 Héric à compter du 2 mai 2023 pour une durée de 30 jours calendaires afin de permettre le bon déroulement de ces travaux et de garantir la sécurité des usagers ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Afin de permettre à l'entreprise CONSTRUCTEL de réaliser des travaux d'implantation des poteaux de télécommunication n°99 997, 99 998 et 99 999, la permission de voirie permettra de réglementer la voirie au lieudit La Coindière à HÉRIC à compter du 2 mai 2023 pour une durée de 30 jours calendaires.

ARTICLE 2 :

Les mesures suivantes sont prises pendant la durée des travaux et suivant les besoins :

- La pose des poteaux de réseaux de télécommunication n° 99 997, 99 998 et 99 999 seront autorisés,
- Les poteaux n° 99 997, 99 998 et 99 999 devront être posés à 1 mètre et dans l'alignement du poteau existant. Ils devront être positionnés conformément au photomontage joint à la demande,
- L'entreprise visée à l'article 1 s'engage à la remise à l'état initial de la chaussée y compris le revêtement d'origine, les accotements et les espaces verts avec les plantations.

ARTICLE 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'HÉRIC.

L'approvisionnement, la mise en place de la signalisation et le maintien en état de fonctionnement du dispositif complet seront effectués par le demandeur visé à l'article 1.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'intéressé.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 :

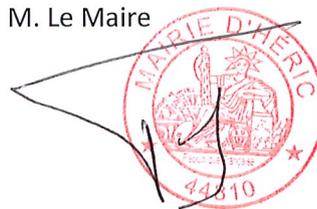
Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'HÉRIC,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de NORT-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Policier Municipal de la Commune d'HÉRIC,

qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HÉRIC, le 12 avril 2023.

M. Le Maire



Jean-Pierre JOUTARD



DEMANDE

D'ALIGNEMENT OU D'AUTORISATION DE VOIRIE

N° de suivi :

(à adresser en mairie de la commune sur laquelle est situé l'immeuble)

DEMANDEUR

NOMS, Prénoms

Anthony Desille Chef de Projet Bureau d'étude FTTH
anthonydesille@constructel.fr

06.43.11.64.84

Julia Dubray Assistante Dessinateur Bureau d'étude FTTH
juliadubray@constructel.fr

06.75.17.19.76

AGISSANT

Pour le compte de Constructel Télécommunications
5, Rue du Bas Village
35510 Cesson Sévigné

SOLLICITE

<p>A) <input type="checkbox"/> La délimitation du domaine routier (alignement)</p> <p>B) <input type="checkbox"/> L'autorisation de réaliser</p> <p>B1) <input checked="" type="checkbox"/> Des travaux sur la limite du domaine routier (clôtures , plantations , échafaudages , etc...)</p> <p>B2) <input type="checkbox"/> Un aménagement d'accès</p> <p>B3) <input type="checkbox"/> Des travaux dans l'emprise du domaine routier Pose de canalisations souterraines Autres travaux</p> <p>B4) <input type="checkbox"/> Un dépôt sur le domaine routier (bois , terrasse , mobilier urbain , etc...)</p> <p>B5) <input type="checkbox"/> Un surplomb du domaine routier (auvent , bannière , balcon , enseigne , etc...)</p> <p>B6) <input type="checkbox"/> Une piste d'accès à une station-service</p> <p>C) Une autorisation de vente sur le domaine routier</p> <p>Poteau : 999, 998, 997</p>	<p>LOCALISATION DE LA DEMANDE</p> <p>Route départementale - n°:</p> <p>N° : Rue :</p> <p>Lieu-dit : ...</p> <p>La Coindière.....</p> <p>Commune :Héric.....</p> <p>Références cadastrales</p> <p>Parcelle n° : ..0115 - 0047 - 0117</p> <p>.....</p> <p>Section :</p> <p>Date prévue pour le commencement des travaux</p> <p>..MAI ..2023.....</p> <p>Durée envisagée 30 jour(s)</p>
--	---

NOTE IMPORTANTE : La présente demande ne pourra être instruite que si elle est accompagnée de plans permettant de la localiser et de la comprendre, en particulier : un plan de situation (extrait de carte)
un plan de masse (extrait cadastral)
un croquis précis et coté de votre projet
et que si les cadres des pages 2 et 3 sont complétés par la description des travaux envisagés
En page 4 rappel de la législation

Je m'engage à payer l'éventuelle redevance d'occupation du Domaine Public Routier

ACesson Sévigné.....

Le03./04./2023.....Le Demandeur

AVIS DU MAIRE

avis favorable
 avis défavorable (motif)

A Héric

Le 12/04/2023

LE MAIRE

Hauteur au dessus du sol :

Dimensions : - largeurmètre(s)

- longueur mètre(s)

TRAVAUX DANS L'EMPRISE DU DOMAINE ROUTIER

A) Pose de canalisations souterraines

Nature du réseau eau potable eaux pluviales eaux usées gaz
 électricité B.T. électricité H.T. télécommunications autre.....

Localisation du projet

sous accotement à plus d'un mètre du bord de la chaussée
 à moins d'un mètre du bord de la chaussée
 sous trottoir à plus d'un mètre du bord de la chaussée
 à moins d'un mètre du bord de la chaussée
 sous chaussée canalisation transversale
 canalisation longitudinale

S'il s'agit de travaux en traverse de chaussée , modalités de réalisation

fonçage ou forage
 ouverture de tranchée par demi chaussée
 ouverture de tranchée sur toute la traverse

Caractéristiques de la tranchée

Longueur de tranchée envisagée mètres
Largeur de tranchée envisagée mètre(s)
Profondeur de tranchée envisagéemètre(s)

Les compteurs, citerneaux, regards de branchement sont-ils prévus dans l'emprise du domaine routier ? oui
 non

B) Autres travaux dans l'emprise du domaine routier

Veuillez décrire ici les travaux projetés :

.....
.....
.....
.....

C) Modalités de réalisations de chantier

Les travaux seront-ils réalisés :

sous circulation
 sous circulation avec alternat
(feux tricolores ou manuels)
 hors circulation
(déviation totale)
 par demi chaussée avec
déviation d'un sens de circulation

Les travaux occasionneront-ils des dépôts sur le domaine public routier oui
 non

PHOTOS DE L'APPUI AVANT TRAVAUX

Vue d'ensemble

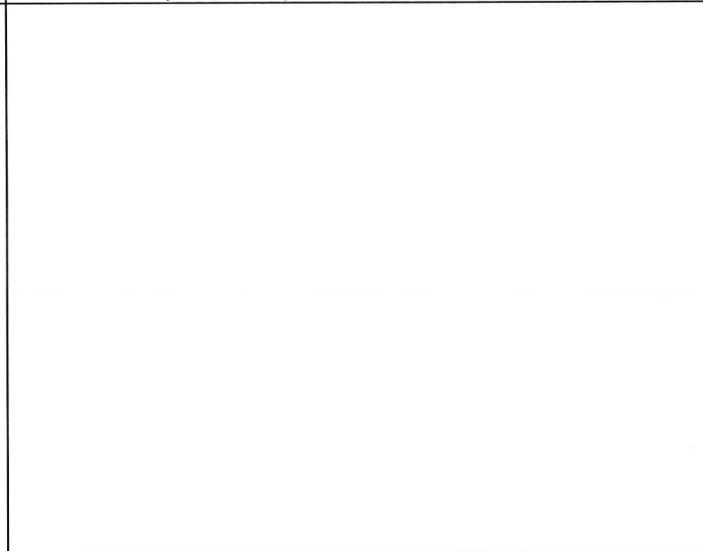
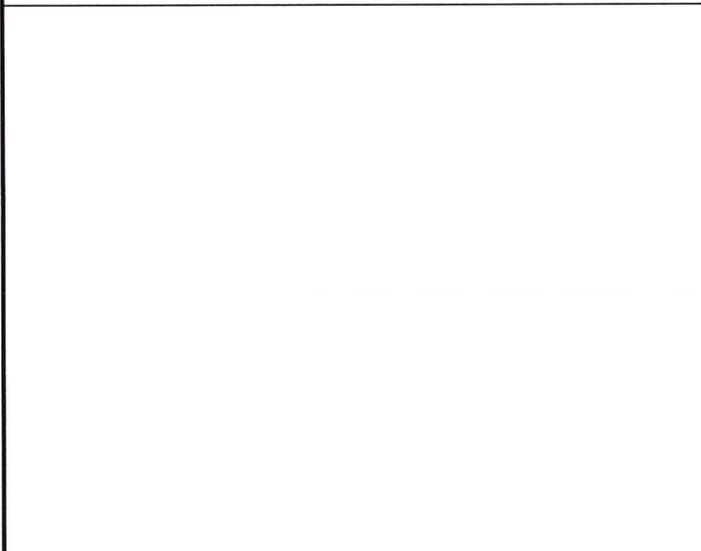
Vue tête de poteau



PHOTOS DE L'APPUI APRES TRAVAUX

Vue d'ensemble

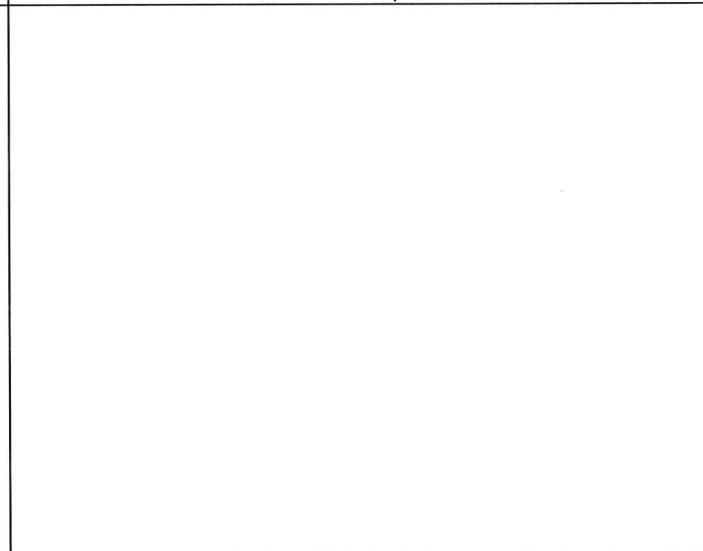
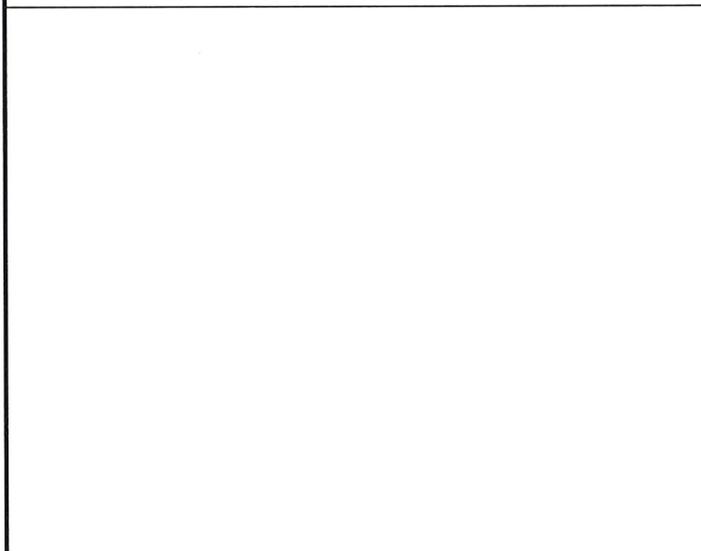
Vue tête de poteau ou pied si création transition souterraine



PHOTOS DE L'APPUI APRES DEMANDE DE MISE EN CONFORMITE

Vue d'ensemble

Vue tête de poteau



PHOTOS DE L'APPUI AVANT TRAVAUX

Vue d'ensemble

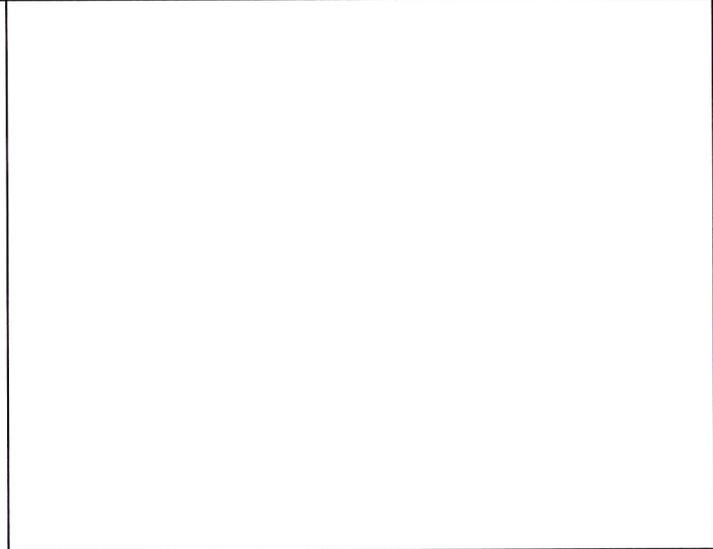
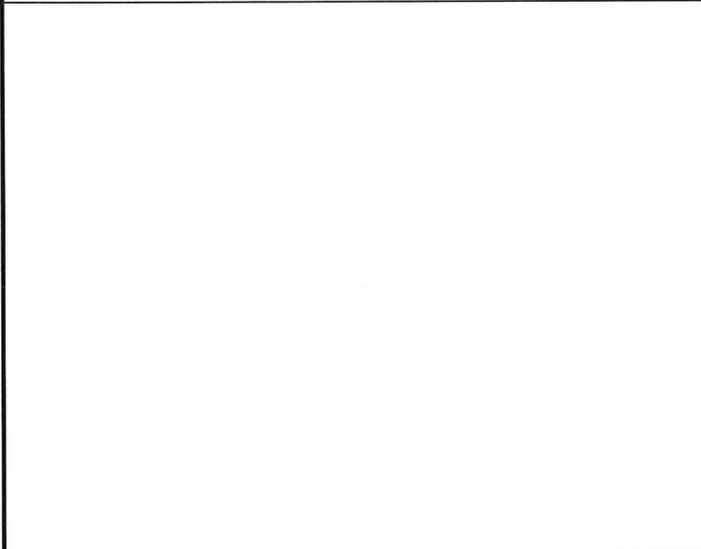
Vue tête de poteau



PHOTOS DE L'APPUI APRES TRAVAUX

Vue d'ensemble

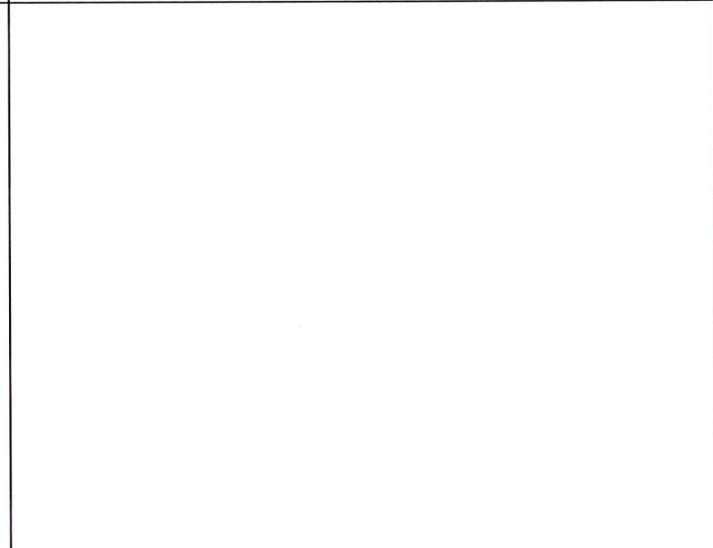
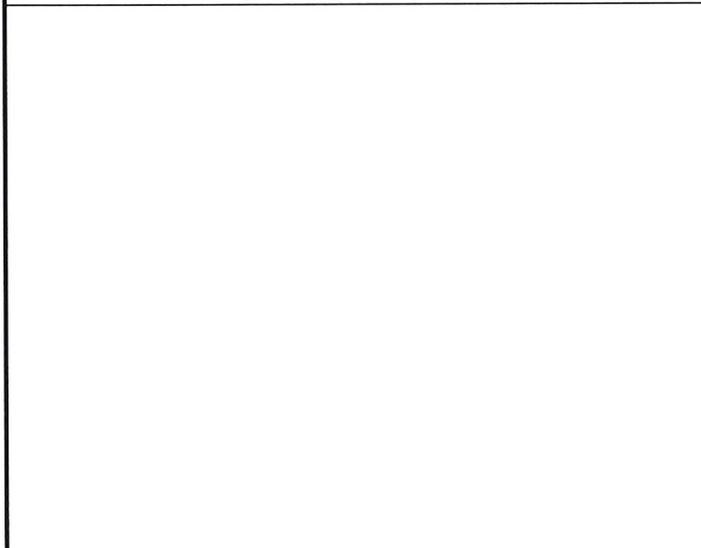
Vue tête de poteau ou pied si création transition souterraine



PHOTOS DE L'APPUI APRES DEMANDE DE MISE EN CONFORMITE

Vue d'ensemble

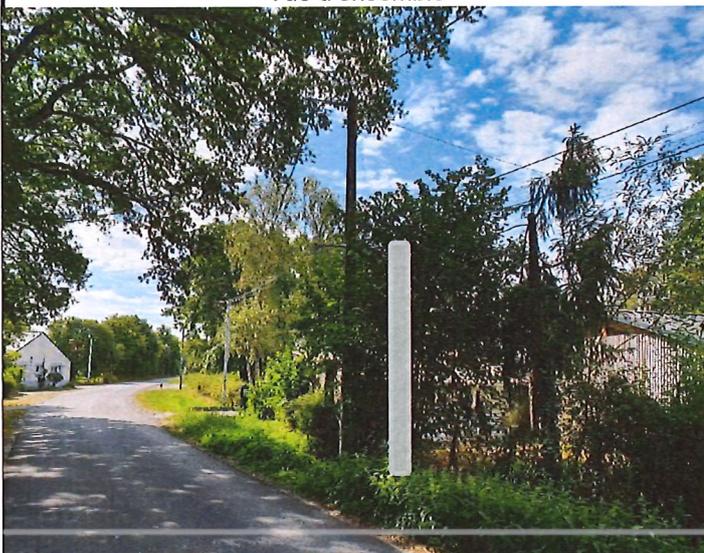
Vue tête de poteau



PHOTOS DE L'APPUI AVANT TRAVAUX

Vue d'ensemble

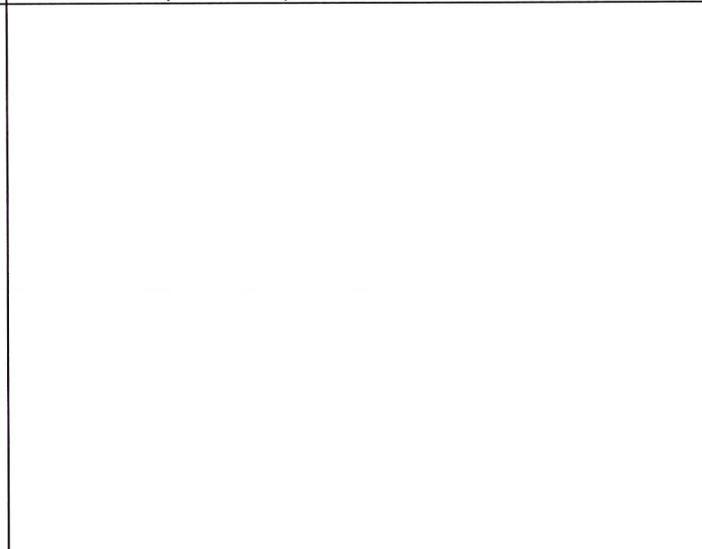
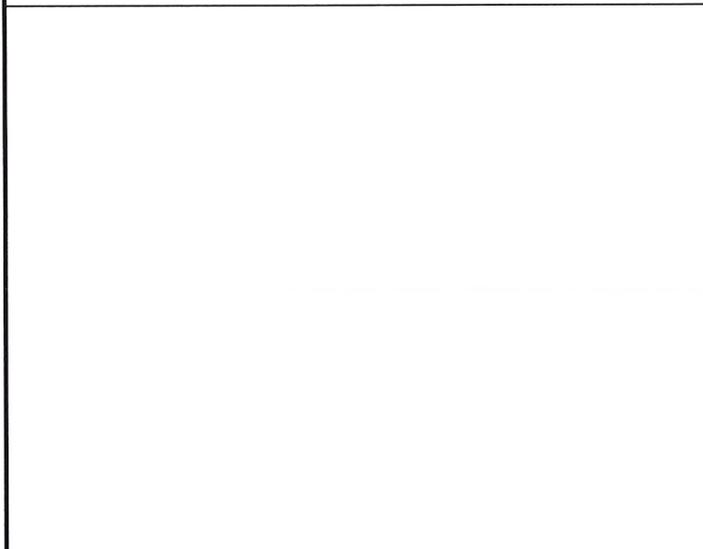
Vue tête de poteau



PHOTOS DE L'APPUI APRES TRAVAUX

Vue d'ensemble

Vue tête de poteau ou pied si création transition souterraine



PHOTOS DE L'APPUI APRES DEMANDE DE MISE EN CONFORMITE

Vue d'ensemble

Vue tête de poteau

